



Permis L et G (UE-AELE)

- Formulaire bleu (si l'employé n'a jamais eu de permis L en Valais)
 - à retirer auprès de l'administration communale
- Demande d'autorisation CE/AELE dûment remplie et signée par l'employeur et l'employé
- Copie d'une pièce d'identité valable (passeport ou carte d'identité)
- Copie du contrat de travail signé par les deux parties avec mention du salaire et du temps de travail
- Ancien permis de séjour (si déjà travaillé en CH)
- Photos récentes (x 2) aux normes passeport/carte d'identité
- Copie du contrat de bail ou attestation du logeur
- Déclaration d'arrivée sur la commune entièrement remplie et signée
- Attestation d'assurance maladie suisse
- Emoluments **payables au dépôt de la demande** : CHF 90.00

Pour les permis G : attestation de domicile délivrée par les autorités compétentes à l'étranger



Seul les dossiers COMPLETS seront traités

Le dossier complet doit être déposé impérativement au bureau communal AVANT LA PRISE D'EMPLOI !

Le non-respect de cette directive peut conduire à une amende à l'employeur et à l'employé.